

Note de présentation

Compte Financier Unique 2024

Aux termes des dispositions de l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), « Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

Le budget retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année dans le respect des principes budgétaires et comptables : annualité, antériorité, unité budgétaire, universalité, sincérité, spécialité et équilibre.

Le Compte Financier Unique (CFU) présente, après la clôture de l'exercice, les résultats de l'exécution du budget par le Maire.

Ce compte retrace l'ensemble des opérations, quel que soit leur nature, réalisées au cours de l'exercice comptable écoulé. Le Compte Financier Unique présente la spécificité d'être un document conjoint au Maire et au Comptable public.

Cette note vient préciser la présentation des résultats 2024 de la ville de Guérande qui sera projetée en Conseil Municipal au cours de sa séance du 2 avril 2025.

Cette note est jointe à la délibération par laquelle le Conseil est invitée à approuver la gestion 2024 et l'affectation des résultats associée ; elle sera de plus accessible sur le site internet de la ville de Guérande.

1. Synthèse des opérations comptables enregistrées en 2024

- *Les recettes de fonctionnement (réelles et d'ordre)*

Le montant des recettes de fonctionnement réalisées en 2024 s'élève à **26 741 831.81€**

- *Les dépenses de fonctionnement (réelles et d'ordre)*

Le montant des dépenses de fonctionnement enregistrées en 2024 s'élève à **23 154 687.61€**

La section de fonctionnement présente donc un résultat comptable 2024 positif de **3 587 144.20€** (contre 3.8M€ sur l'exercice 2023). L'origine des variations constatées sera détaillée ci-après.

Ce résultat du seul exercice 2024 doit être majoré du résultat de fonctionnement 2023 reporté sur 2024 (2 768 968.68€) afin d'obtenir le résultat cumulé de la section de fonctionnement soit **6 356 112.88€** (résultat cumulé qui servira notamment à la couverture du besoin de financement cumulé de la section d'investissement 2024).

- *Les dépenses d'investissement (dont les dépenses afférentes au remboursement de la dette)*

Le montant des dépenses d'investissement de l'exercice 2024 s'élève à **13 082 298.28€**, auquel il faut ajouter le résultat de clôture 2023 de la section d'investissement pour **3 122 146.85€**. Le montant total des dépenses d'investissement pour 2024 s'élève à **16 204 445.13€** (hors Restes à réaliser 2024).

- *Les recettes d'investissement*

Le montant des recettes d'investissement de l'exercice 2024 s'élève à **11 973 520.61€** (hors Restes à Réaliser 2024).

La section d'investissement présente, pour les seules opérations de l'exercice 2024, un résultat déficitaire de **- 1 108 777.67€**. En cumulé, la section d'investissement présente un déficit de **- 4 230 924.52€** au terme de l'exercice 2024.

A ces opérations, il convient d'ajouter les Restes à Réaliser 2024, soit **2 710 435.31€** en dépenses, et **2 345 056.81€** en recettes. La réalisation des Restes à Réaliser 2024 se traduit par un besoin de financement supplémentaire de **365 378.50€**.

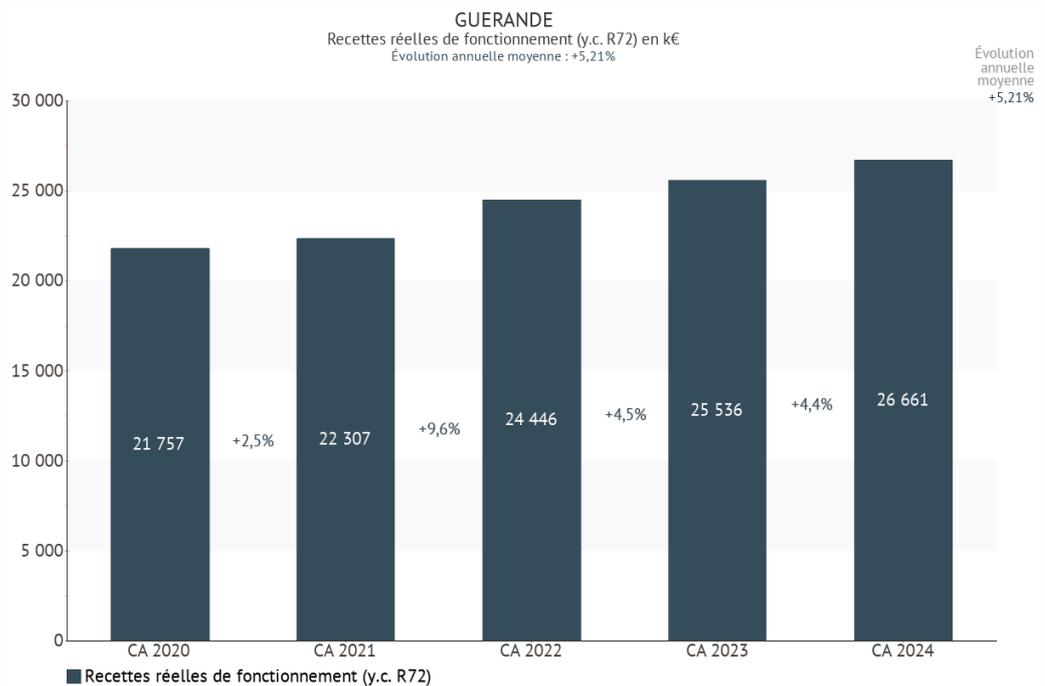
Au total, le résultat de clôture de la section d'investissement 2024 est négatif à **- 4 596 303.02€** (qui correspond à la somme du besoin de financement des opérations d'investissements 2024 et du besoin de financement des restes à réaliser 2024 qui seront reportés dans le budget primitif 2025).

Au global, l'exercice 2024 affiche (section de fonctionnement et investissement confondues) un résultat de clôture de **1 759 809.86€** en tenant compte à la fois des résultats reportés et des restes à réaliser 2024.

2. Bilan de la section de fonctionnement – Recettes réelles

Les recettes réelles de fonctionnement (c'est-à-dire celles s'étant traduites par un encaissement réel) ont enregistré une progression de **4.4%** entre 2023 et 2024.

Les recettes réelles s'élèvent à 26.7M€ sur 2024 (dont travaux en régie).



Cette évolution s'explique par la hausse enregistrée par les produits de fiscalité locale (chapitre 731) qui s'élève entre 2023 et 2024 à +5.19%. Le produit des seuls impôts locaux (taxes foncières, taxe d'habitation et produit de la taxe sur les éoliennes en mer) s'élève à 15.7M€ sur 2024 contre 14.8M€ en 2023 (dont 15.2M€ de produits de TH & TF et 466K€ d'IFER sur les éoliennes maritimes).

Les recettes de la taxe additionnelle aux droits de mutation s'élèvent à 1.123M€ pour 2024 contre 1.139M€ en 2023. Le produit de la taxe de séjour (278K€ en 2024) est en progression significative par rapport à 2023 (247K€) soit une hausse de +12.4% sur 2024.

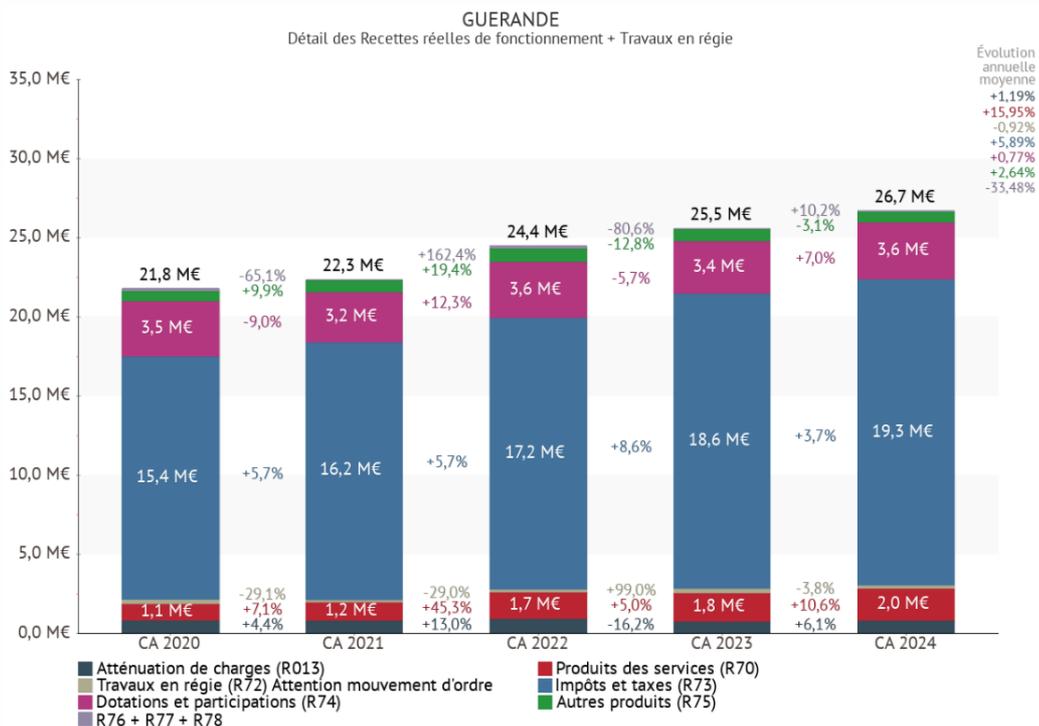
Les impôts et taxes demeurent la recette principale de la collectivité (72%), les concours versés par l'État représentent la 2nde source de recettes (14%).

Les concours de l'État (DGF & DNP) dans les recettes de la commune tendent à diminuer exercice après exercice notamment en raison d'une érosion de la Dotation Nationale de

Péréquation (-6.27%) et malgré une hausse de la Dotation Globale de Fonctionnement (+0.38%).

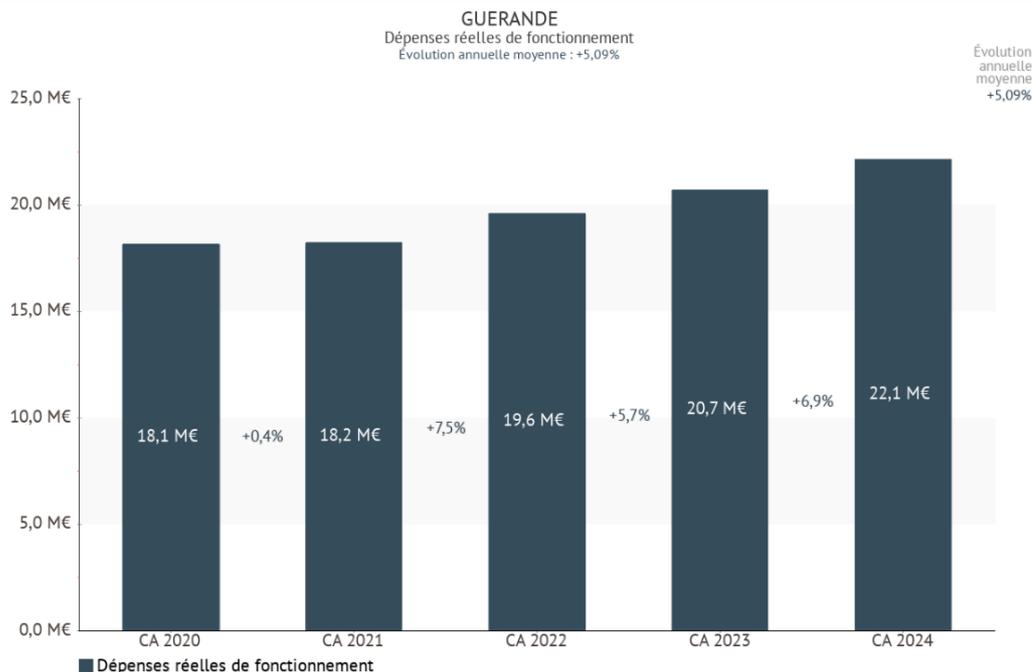
En outre, notons que les concours versés par la Caisse d'Allocations Familiales se sont établis à 960K€ environ sur 2024 contre 880K€ sur 2023 ; ils concourent au financement des activités proposés par la collectivité auprès des enfants (multi accueil des Castellous, périscolaire, 10/14 ans, relais petite enfance, ALSH).

Le produit des services (presque 2M€ en 2024) a continué sa dynamique sur 2024 (+10.61% par rapport à 2023). Le produit des services participe pour 7% aux recettes réelles de fonctionnement de la commune, il contribue significativement à l'équilibre du budget de la commune (dont 243K€ de recettes de stationnement ou encore 281K€ de recettes des services à caractère culturel ou 800K€ de droits périscolaires dont cantines).



3. Bilan de la section de fonctionnement – Volet Dépenses réelles

Les dépenses réelles de fonctionnement (c'est-à-dire celles s'étant traduites par un décaissement réel) ont enregistré une évolution de **+ 6.94%** entre 2023 et 2024 ; elles ont progressé de façon plus soutenue qu'entre 2022 et 2023 (+5.74%). Les dépenses réelles de fonctionnement de la commune s'élèvent ainsi à 22.1M€ en 2024 (contre 20.7M€ en 2023).



Les dépenses de personnel (chapitre 012)

Au cours de l'exercice 2024, la Ville de Guérande a enregistré une hausse de ses dépenses de personnel de +6.3% par rapport à 2023 (+780K€).

Cette progression s'explique par la revalorisation du point d'indice des fonctionnaires au 1^{er} juillet 2023 qui s'est traduite en année pleine sur 2024 mais également par la refonte des grilles de rémunérations des agents de catégories C, par la hausse du minimum de traitement, par l'attribution de +5 points d'indice complémentaires à l'ensemble des agents au 01.01.2024, par les effets en année plein du nouveau régime indemnitaire de la Ville mis œuvre à compter de la paye de juillet 2023. Les crédits du chapitre 012 ouverts au budget 2024 (environ 13M€) ont été consommés à hauteur de 99.72% témoignant d'un bon niveau dans la prévision du principal poste de dépenses de la Ville.

Les charges à caractère général (chapitre 011)

Les charges à caractère général avaient entamé une 1^{ère} progression significative entre 2021 et 2022 (+11.5%), elles ont progressé de façon importante entre 2022 et 2023 (+16.3%) en lien avec l'inflation enregistrée sur l'exercice sur différents approvisionnements (fluides, alimentaires, consommables, etc...). Sur 2024, est enregistrée une progression de +10.26% comparé à 2023.

Les charges à caractère général (chapitre 011) s'établissent à environ 4.9M€ sur 2024 contre 4.5M€ en 2023.

Les crédits ouverts sur le chapitre 011 pour 2024 ont été consommés à hauteur de 99.20% au cours de l'exercice. Pour rappel, les ouvertures de crédits sur ce chapitre ont été ajustées à la hausse en cours d'exercice par virements de crédits opérés sur décision du Maire (en application de l'autorisation donnée à M. le Maire par le Conseil municipal) ; elles ont été portées à 4.974M€ contre 4.850M€ inscrits initialement au budget primitif 2024 voté en mars 2024.

Les autres dépenses de gestion courante (chapitre 65)

Les dépenses du chapitre 65 (autres charges de gestion courante) se sont établies aux environs de 3.3M€ sur 2024 en hausse de +3.72% par rapport à 2023. Les dépenses retracées au chapitre 65 correspondent notamment :

- Aux subventions versées aux associations ;
- Aux concours financiers de la Ville en direction de différents établissements publics (dont la fourrière aux animaux, le PNR de Brière, la Grande Brière, le CCAS, le SIVOM de la Madeleine, COS, etc...)
- Aux subventions d'exploitation versées aux écoles privées ;
- Aux indemnités versées aux élu(e)s

L'effort de la commune en direction de ses associations demeure stable ; il s'établit pour 2024 à 193K€.

La commune a versé pour 683K€ aux écoles privées OGEC ; 105€ à l'association BB d'Eole ou encore 100K€ aux PEP Anjou – Atlantique pour les activités des jeunes ; 554K€ de participation de fonctionnement au SIVOM de la Madeleine, 125K€ au Comité des œuvres sociales du personnel de la ville de Guérande voire encore 1.210K€ au CCAS de la Ville de Guérande (dont 960K€ de subvention de fonctionnement + 250K€ en application de la convention de refacturation de frais).

Le montant des indemnités versées aux élu(e)s sur l'exercice 2024 s'est élevé à 165K€ environ (stable comparé à 2023).

Les atténuations de produits (chapitre 014)

Le montant des dépenses mandatées sur le chapitre 014 (atténuations de produits) s'est élevé à 437K€ sur 2024 contre 330K€ en 2023. Ce chapitre recense notamment les prélèvements sur recettes opérés par l'État afin de doter différents fonds de péréquation nationaux.

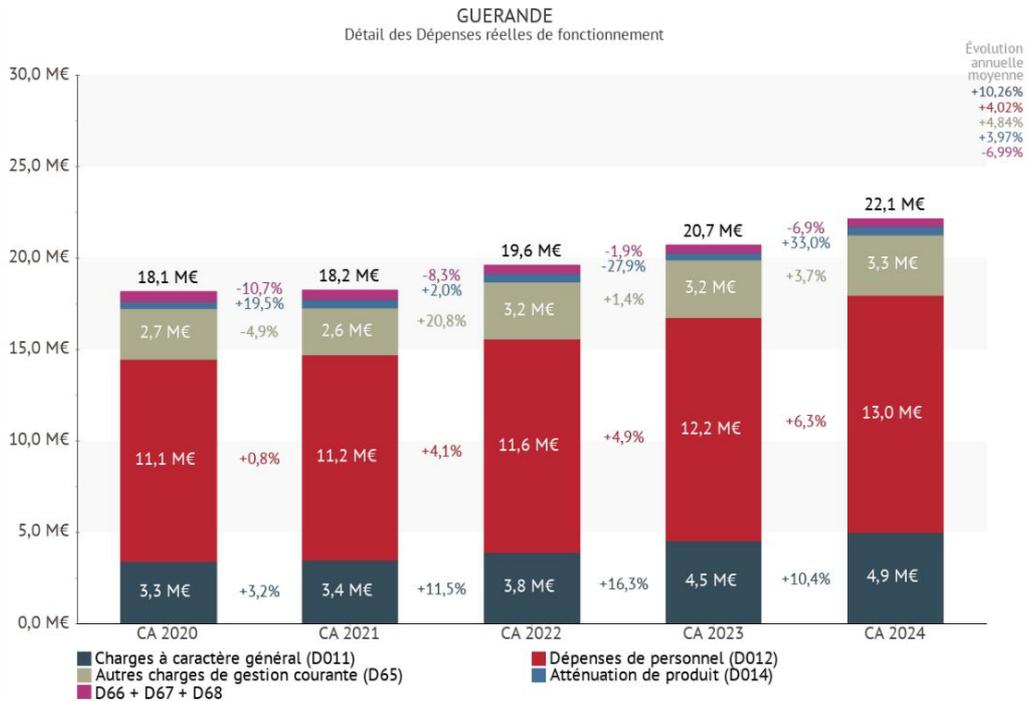
Contrairement à 2023, la commune a enregistré un prélèvement sur recettes au titre de la Loi « Solidarité et Renouvellement Urbain » (SRU) pour 171K€ environ. A noter que la Ville a pu faire valoir auprès de l'État fin 2023 un reliquat de dépenses déductibles pour 60K€ environ (relatif à la cession de l'ex-école de La Madeleine dont l'emprise a servi à la construction de logements sociaux) ce qui lui a permis d'atténuer le retour du prélèvement SRU sur 2024 dont le montant plein peut être estimé à environ 230K€ environ.

Comme en 2023, la commune demeure contributrice en 2024 au « Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal » pour 237K€ (contre 206K€ en 2023) ; ce prélèvement permet d'alimenter un fonds de péréquation à la main de l'État destiné à réaliser de la péréquation financière au niveau national.

Les charges financières (chapitre 66)

Les charges financières de la commune se sont élevées à 425K€ sur 2024 contre 464K€ sur 2023 (-8.49%). Comme l'an passé, cette baisse des frais financiers supportés par la Ville de Guérande est à relier à l'ancienneté de la dette de la commune (la part en intérêts des emprunts à rembourser tend à diminuer au profit de la part en capital plus on avance dans les remboursements).

En conclusion de l'analyse de l'évolution des dépenses de fonctionnement de la Ville de Guérande pour 2024, il convient de souligner la qualité des niveaux d'ouverture de crédits au budget primitif 2024. En témoigne les taux de réalisation des crédits ouverts au chapitre 011 (99.20%), au chapitre 012 (99.72%), et au chapitre 65 (99.72%).



4. Conclusion sur la section de fonctionnement – Evolution de l'autofinancement brut et net de la commune.

Au cours de l'exercice 2024, les dépenses réelles de fonctionnement ont eu tendance à progresser légèrement plus rapidement que ses recettes réelles de fonctionnement (respectivement +6.94% contre +4.41%).

La commune affiche ainsi une Capacité d'Autofinancement (CAF) Brute de **4 546 108€** en 2024 en baisse d'environ 300K€ par rapport à 2023. Pour mémoire, la capacité d'autofinancement brute représente l'excédent de recettes que la commune parvient à dégager sur son fonctionnement. Cet excédent doit être au minimum égal aux annuités de la dette en capital que la collectivité se doit de rembourser.

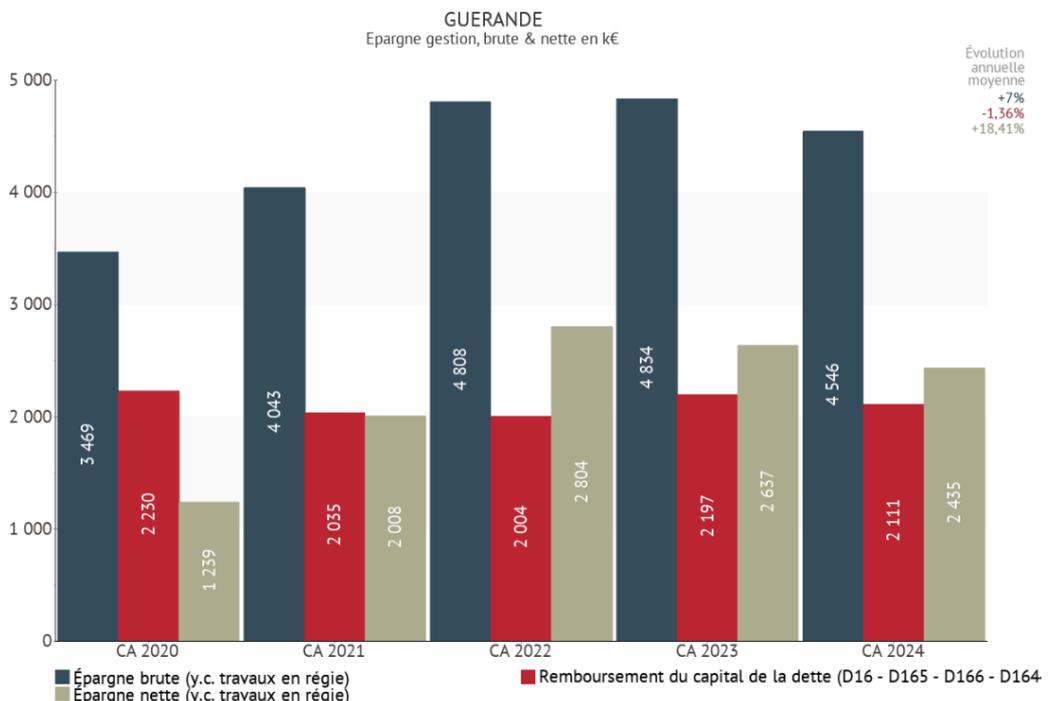
Le niveau de CAF brute dégagé par la Ville de Guérande demeure de bon niveau, il permet à la commune tout à la fois de rembourser son annuité en capital de sa dette (**2 111 094€**) et d'autofinancer une partie de ses dépenses d'équipement réalisées courant 2024 (à hauteur de 25% environ).

La commune dégage ainsi une capacité d'autofinancement (CAF) nette (des remboursements en capital de la dette) positive de **2 435 014€** en 2024 (en baisse de 8% environ par rapport à 2023).

Ce niveau de CAF nette est supérieur aux prévisions établies lors du vote du budget primitif 2024 (1.940M€). Plusieurs explications à ce constat :

- D'une part les recettes fiscales (de toutes natures) encaissées au cours de l'exercice 2024 ont été supérieures aux estimations (en lien avec des bases de foncier bâti plus dynamiques qu'estimées) = + 120K€
- D'autre part les recettes de la Caisse d'Allocations familiales titrées sur 2024 ont été plus importantes que celles budgétées (en lien avec les décalages de perception) = + 180K€
- Enfin, la commune a perçu en recette de fonctionnement 2 subventions non prévues dans son BP 2024, la 1^{ère} de CITEO pour 67K€ environ et la 2^{nde} d'ALCOME pour 11.5K€ environ. Ces 2 subventions étant de nature à soutenir la collectivité dans ses actions respectivement de Lutte contre les déchets abandonnés diffus et de Prévention et réduction des mégots abandonnés illégalement.

La commune affiche ainsi pour 2024 un ratio CAF nette / Recettes réelles de fonctionnement de 9% environ ce qui la situe dans la moyenne des communes de même taille en 2023 (Source DGFIP).



5. Section d'investissement – Volet Dépenses

Les dépenses d'équipement mandatés (c'est-à-dire réglées) ont augmenté de façon significative en 2024 par rapport à 2023, elles s'élèvent à 8 657 692.89€ (contre 4 627 056€ en 2023) soit une hausse de +87%.

Le taux de réalisation des crédits d'investissement pour 2024 s'établit à 87%. Sur les 13M€ de crédits d'investissement ouverts (hors chapitres afférents au remboursement de la dette), on recense ainsi pour 8.7M€ dépenses mandatées auxquelles s'ajoutent pour 2.7M€ de restes à réaliser 2024, c'est-à-dire de crédits 2024 engagés sur exercice 2024 non encore mandatés mais qui le seront courant 2025 (repris dans le BP 2025).

L'effort d'investissement de la Ville de Guérande sur 2024 a donc été particulièrement important tant d'un point de volume que d'un point de vue taux de réalisation témoignant de la capacité de la Ville à inscrire des projets dont elle peut assurer le portage tout à la fois humain, technique et financier.

Les principales dépenses d'investissement réalisées et engagées courant 2024 sont :

- 1.9M€ de travaux sur l'espace public (dont 1M€ de voirie, 180K€ d'aménagements cyclables autour des remparts de la Ville, 240K€ de travaux de remplacement d'éclairage public, 270K€ de vidéoprotection, 105K€ pour le PPP Bouygues, 100K€ d'aménagements relatifs au passage de la Ville en zone à 30km/h, du mobilier urbain pour 50K€, etc...)
- 1.5M€ de dépenses sur les monuments historiques et autres monuments (dont le clocher de Saillé pour 400K€ et la restauration des remparts pour 800K€)
- 1.8M€ de Gros Entretien Renouvellement (GER) de nos patrimoines sportifs, scolaires et sur l'Hôtel de Ville (dont les travaux engagés sur le centre administratif qui accueille la Poste et les services municipaux de Police municipale pour 760K€ environ).
- 1.1M€ de matériels pour équiper les services (dont 550K€ d'équipements pour le Centre Technique Municipal)
- 346K€ de subvention d'investissement pour le SIVOM de la Madeleine
- 1.5M€ de travaux au titre de la rénovation du Complexe sportif Jean Ménager
- 700K€ de travaux de sécurisation de la RD47 à Sandun
- Environ 300K€ pour l'aménagement de rue du Pont blanc (arrière de l'Hôtel de Ville)



Pour mémoire, 10 autorisations de programmes sont actuellement ouvertes dans le budget de la Ville de Guérande. L'état de réalisation de ces opérations suivies en AP/CP est le suivant au 31.12.2024 (le montant exécuté sur AP correspond à l'intégralité des mandatements intervenus sur l'AP depuis sa création) :

N° AP	Intitulé	Montant de l'AP	Exécuté sur AP
1_2023	AMENAGEMENT FAUBOURG BIZIENNE	1 872 000,00 €	84 661,93 €
2_2023	REHABILITATION ET EXTENSION DE JEAN MENAGER (TRANCHE 2)	1 800 000,00 €	1 457 646,95 €
3_2023	REHABILITATION ET RECONSTRUCTION DU CLOCHER DE L'EGLISE DE SAILLE	560 000,00 €	367 838,28 €
4_2024	AMENAGEMENT TRAVERSEE DE CLIS	900 000,00 €	15 861,00 €
5_2024	MATERIELS ROULANTS	2 000 000,00 €	44 613,44 €
6_2024	RENOVATION ECOLE BOIS ROCHEFORT	8 800 000,00 €	124 855,55 €
7_2024	TERRAIN SYNTHETIQUE	1 700 000,00 €	- €
8_2024	MODULAIRES CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL	2 300 000,00 €	- €
9_2024	RESTAURATION COLLEGIALE (TRANCHE 1)	1 860 000,00 €	- €
10_2024	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC	800 000,00 €	- €

6. Bilan de la section d'investissement – Volet Recettes

Les sources de financement mobilisées par la commune pour financer ses dépenses d'équipement réellement payées au cours de l'exercice sont au nombre de 4. On dénombre :

- ⇒ L'autofinancement (net)
- ⇒ Les subventions et fonds d'investissement reçus
- ⇒ Les recettes d'emprunt
- ⇒ Le fonds de roulement (les réserves)

Pour financer ses dépenses d'équipement 2024, la commune a mobilisé sa capacité d'autofinancement nette pour 2.4M€ mais aussi des ressources d'investissement telles que des subventions versées par ses cofinanceurs (Conseil départemental, Conseil régional, Dotation de Soutien à l'Investissement Local – DSIL, Dotation à l'Équipement des Territoires Ruraux – DETR, DRAC, Mécénat, FCTVA, Taxe d'aménagement, etc...) pour 2.8M€.

Liste des principales subventions encaissées au titre de 2024

- Avance sur fonds de concours CapAtlantique de 20K€ environ au titre de la réalisation de rue du Pont blanc (arrière de l'Hôtel de Ville)
- Avance sur fonds de concours CapAtlantique de 65K€ au titre de la réalisation des travaux du centre administratif (La Poste & Police municipale)
- Avance sur fonds de concours CapAtlantique de 87.5K€ au titre de la réalisation des travaux de reprise du Clocher de l'église de Saillé
- Un fonds de concours CapAtlantique de 240K€ au titre des travaux de reprise de voirie réalisés courant 2023
- Un acompte de subvention DRAC pour la restauration des remparts pour 140K€ environ
- Un acompte de subvention Région des Pays de la Loire pour la restauration des remparts pour 280K€ environ
- Un acompte de subvention Conseil départemental de Loire Atlantique pour la restauration des remparts pour 43K€ environ

- Une subvention de la FNCCR (Fédération Nationale des collectivités concédantes et régies) de 55K€ pour financer la mission de maîtrise d'œuvre des travaux d'économies d'énergie réalisés sur le complexe sportif J. Ménager
- Un solde sur subvention DSIL au titre des travaux de rénovation du complexe Jean Ménager pour 185K€ environ
- Un solde sur subvention Région des Pays de la Loire au titre des travaux de rénovation du complexe Jean Ménager pour 76K€ environ
- Un acompte de DSIL pour 45K€ au titre des travaux de reprise du clocher de l'église de Saillé
- 144K€ au titre du Mécénat d'entreprise

La commune a également perçu pour **842K€** au titre du FCTVA en 2024 (dont 580K€ titre des dépenses réalisées en 2023 et 263K€ de régularisations d'écritures suite à la dissolution du SIVU du port du Pouliguen).

Pour mémoire, le fonds de compensation de la TVA est attribué par l'État aux collectivités locales sur la base des dépenses d'équipement réalisées en N-1 (2023 pour les sommes attribuées en 2024). Par ce fonds, l'Etat rembourse les collectivités d'une fraction de la TVA dont elles s'acquittent sur chaque facture (au taux de 16.404%).

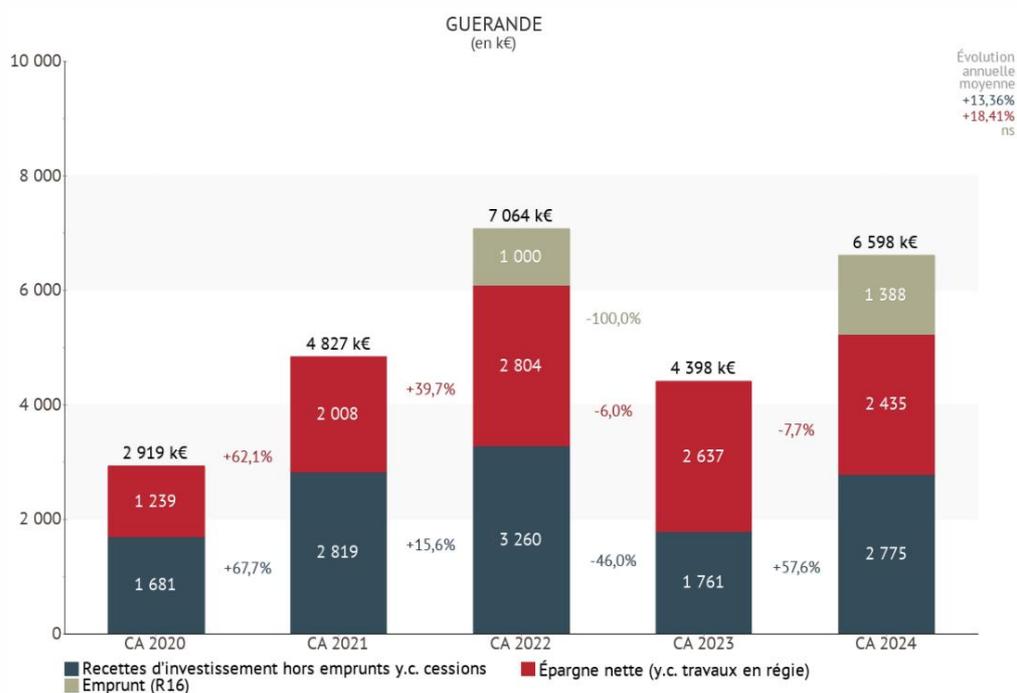
La commune a également encaissé pour **232K€** de taxe d'aménagement (contre 469K€ en 2023). Cette taxe perçue sur les projets d'aménagement sert à financer les équipements publics nécessaires aux futures constructions et aménagements. Le produit de cette taxe est en très fort recul en 2024 comparé à 2023, la DGFIP a été interrogée sur ce recul afin qu'elle puisse nous en expliquer les raisons et si un rattrapage est à attendre ou non.

Au global, la commune a ainsi mobilisé pour 6.7M€ de recettes d'investissement pour financer ses dépenses d'équipement réalisées courant 2024 (CAF nette comprise et emprunt nouveau compris).

Rapportées à 8.7M€ de dépenses d'équipement, la commune a donc puisé dans ses réserves (son fonds de roulement) pour financer intégralement son programme d'investissement 2024 (pour environ 2M€).

Le plan de financement simplifié des investissements réalisés en 2024 est donc le suivant :

<u>Dépenses d'investissement</u>	8 700 K€	<u>Recettes d'investissement</u>	6 650 K€
(hors restes à réaliser)		Dont FCVTA	850 K€
		Dont taxe d'aménag.	250 K€
		Dont Subventions	1 540 K€
		Dont autres (mécénat, etc...)	150 K€
		Dont emprunt	1 400€
		Dont CAF nette	2 450 K€
		Dont cessions d'actifs	10 K€
Variation de la trésorerie au 31/12/2024 (par rapport au 31/12/2023)		- 2 050 K€	
Trésorerie au 31/12/2024		2 150 K€ (contre 4 200 K€ au 31/12/2023)	



La commune affiche ainsi au terme de l'exercice 2024 un fonds de roulement (des réserves) de l'ordre de 2.1M€.

Ce niveau de fonds de roulement est en phase avec la surface financière de la Ville de Guérande mais il ne constitue plus une « réserve » susceptible d'être mobilisée en tant que de besoin pour financer les dépenses d'investissement inscrites au Plan Pluriannuel d'Investissement 2025/2029. Une attention toute particulière devra prévaloir sur l'exercice 2025 au suivi de la trésorerie de la Ville de Guérande.

7. Mise en perspective du budget réalisé en 2024 (mandaté/titré) par rapport aux crédits votés pour 2024 (BP voté + Virements de crédits sur décision du Maire).

Section	Type de mouvement	Nature des mouvements	Chapitre	Cumul prévisions votées	Réalisé	% de réalisation
				2024	2024	2024
Fonctionnement						
	Dépenses			29 084 012,68	23 154 687,61	
	Ordre			6 879 916,83	1 047 655,45	
			023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	5 728 001,83	0,00	
			042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 151 915,00	1 047 655,45	
	Réel			22 204 095,85	22 107 032,16	99,56%
			011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	4 974 000,00	4 934 233,53	99%
			012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	13 019 587,65	12 983 697,50	100%
			014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS	437 000,00	436 902,69	100%
			65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	3 327 008,20	3 317 737,23	100%
			66 - CHARGES FINANCIERES	434 000,00	424 717,77	98%
			67 - CHARGES SPECIFIQUES	10 000,00	9 712,14	97%
			68 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	2 500,00	31,30	1%
	Recette			29 084 012,68	26 741 831,81	
	Ordre			368 635,00	301 060,07	
			042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	368 635,00	301 060,07	
	Réel			28 715 377,68	26 440 771,74	
			002 - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	2 768 968,68	0,00	
			013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	786 500,00	779 869,83	99%
			70 - PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	1 933 405,00	1 990 211,52	103%
			73 - IMPOTS ET TAXES	1 800 518,00	1 801 015,00	100%
			731 - FISCALITE LOCALE	17 397 000,00	17 516 775,54	101%
			74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	3 307 436,00	3 605 983,97	109%
			75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	686 550,00	711 483,38	104%
			77 - PRODUITS SPECIFIQUES	35 000,00	35 432,50	101%
Investissement						
	Dépenses			20 635 494,28	13 082 298,28	
	Ordre			2 618 725,00	2 533 781,70	
			040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	368 635,00	301 060,07	
			041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	2 250 090,00	2 232 721,63	
	Réel			18 016 769,28	10 548 516,58	
			001 - SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	3 122 146,85	0,00	
			10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	300,00	267,03	89%
			16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	2 152 070,00	2 111 093,76	98%
			20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 733 739,81	781 729,50	45%
			204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	1 492 861,04	777 561,57	52%
			21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 914 824,93	2 609 612,10	67%
			23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	5 547 939,65	4 254 793,22	77%
			27 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	37 887,00	0,00	0%
			4541101 - OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	15 000,00	13 459,40	90%
	Recette			20 635 494,28	11 973 520,61	58%
	Ordre			9 130 006,83	3 280 377,08	36%
			021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	5 728 001,83	0,00	
			040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 151 915,00	1 047 655,45	
			041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	2 250 090,00	2 232 721,63	
	Réel			11 505 487,45	8 693 143,53	76%
			024 - PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	900 000,00	0,00	0%
			10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	6 029 469,23	5 756 013,24	95%
			13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	3 102 488,85	1 470 561,81	47%
			16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 425 642,37	1 387 755,00	97%
			204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	0,00	65 354,08	
			27 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	37 887,00	0,00	0%
			4541202 - OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	10 000,00	13 459,40	135%

8. Evolution et structure de la dette

L'encours de dettes de la ville de Guérande s'élève au 31/12/2024 à 17M€ environ. La collectivité s'est désendettée au cours de l'exercice 2024 pour environ 700K€.

La Ville de Guérande a mobilisé un emprunt courant 2024 d'environ 1.4M€.

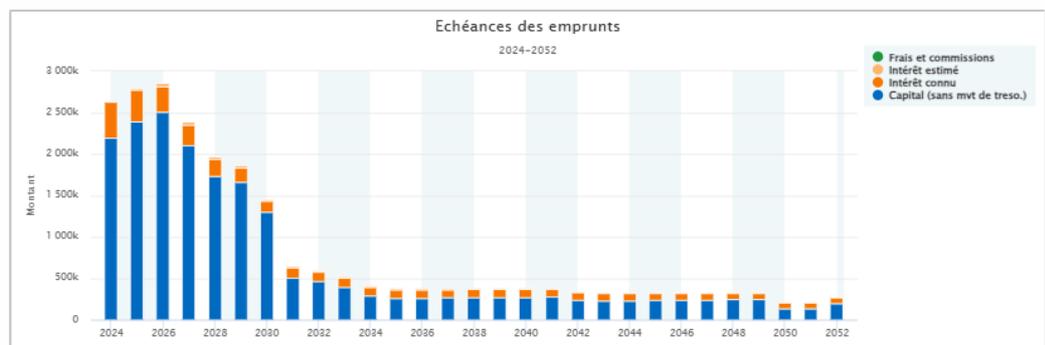
L'encours de la dette de la ville de Guérande a évolué de la manière suivante entre 2020 et 2024 (toutes dettes comprises dont « Partenariat Public Privé » avec Bouygues et « Bail emphytéotique administratif » pour la Gendarmerie).

	2020	2021	2022	2023	2024
ENCOURS DE DETTE AU 31/12	23 002 185,00 €	20 966 845,00 €	19 898 248,60 €	17 765 928.00€	17 010 286.38€
ÉVOLUTION DE L'ENCOURS DE DETTE	-7,84%	-8,85%	-5,10%	-10.73%	-4.25%
CAPACITÉ DE DÉSENETTEMENT (en années de CAF brute)	6,63	5,19	4,10	3,68	3.93

Pour mémoire, l'encours de dettes de la commune se structure de la façon suivante (au 31/12/2024) :

- 11.6M€ de dettes bancaires « classiques »
- 1.4M€ (TTC) d'encours lié au PPP signé avec Bouygues dans le cadre du plan lumière de la ville
- 3.7M€ d'encours de dettes au titre du BAE « Gendarmerie » (dont le laisser à charge pour la commune avoisine les 60K€ annuellement).

Au cours des prochains exercices, et hors emprunts nouveaux, la commune devrait enregistrer des échéances d'emprunts globalement stables aux alentours des 2.5M€ jusqu'en 2026 avant de connaître une décrue importante de ses remboursements à compter de 2027.



Compte tenu du niveau de capacité d'autofinancement brute affichée par la commune pour 2024 (4.3M€) et de la diminution de son encours de dette, la capacité de désendettement de la Ville de Guérande demeure en deçà des 4 années.

Pour mémoire, la capacité de désendettement est le rapport de l'encours de dette en capital et la Capacité d'autofinancement brute. Ce rapport ne doit pas dépasser 10 années.

Affectation du résultat 2024

A la suite de la présentation du Compte Financier Unique 2024, il est nécessaire de procéder à l'affectation du résultat de l'exercice 2024.

Le principe de cette affectation est de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement, le reliquat étant reporté sur la section de fonctionnement de l'exercice suivant.

Lors de la présentation du compte financier unique, nous avons indiqué que le résultat cumulé de la section de fonctionnement était de **6 356 112.88€**, et que la section d'investissement (en incluant les Restes à Réaliser 2024) présentait un déficit (ou Besoin de financement) de **4 596 303.02 €**.

L'affectation du résultat va donc consister à couvrir ce besoin de financement en ponctionnant **4 596 303.02 €** sur le résultat de fonctionnement cumulé pour l'inscrire au compte 1068 en section d'investissement. Le reliquat de **1 759 809.86€** est reporté en section de fonctionnement du budget primitif de l'exercice 2025.

Détail des restes à réaliser 2024

En dépenses

N° de politique publique	Crédits engagés (reportés sur 2025)
	2024
Total	2 710 435,31
OPERATIONS A VENTILER	0,00
0 - OPERATIONS NON VENTILABLES	32 303,00
1 - ESPACE PUBLIC	409 944,65
2 - MONUMENTS HISTORIQUES OU NON PATRIMOINE CULTURELS ET AUTRES	498 511,20
3 - GROS ENTRETIEN RENOUVELLEMENT DU PATRIMOINE	653 218,88
4 - FONCIER	111 142,03
5 - MATERIELS DES SERVICES	134 764,06
6 - PARTICIPATION SIVOM DE LA MADELEINE	126 289,00
7 - AMENAGEMENTS STRUCTURANTS	606 583,78
8 - PROJETS STRUCTURANTS	116 765,27
9 - PROVISIONS POUR ETUDES ET TRAVAUX	20 913,44

Etat des opérations immobilières 2024

(dénouées au cours de l'exercice 2024)

ETAT DES ACQUISITIONS IMMOBILIERES PAR LA COMMUNE

Délibération	Localisation	Descriptif	Modalités
29/03/2023 N° 65	Rue de la Chapelle- Careil BP 328 -56 m ²	Echange de terrains- Alignement de voirie	Echange à l'euro symbolique BP 328/BP 330 Hors frais d'acte à la charge du preneur

ETAT DES CESSIONS IMMOBILIERES PAR LA COMMUNE

Délibération	Localisation	Descriptif	Modalités
29/03/2023 n° 65	Rue de la Chapelle Careil BP 330 – 66 m ²	Echange de terrain – alignement de voirie	Echange à l'euro symbolique BP 328/BP 330 Hors frais d'acte à la charge du preneur
27/03/2024 n° 39 et 40	Kerbiroonné – Parcelle nue YM n° 73 d'une contenance de 603 m ²	Déclassement et vente d'un ancien chemin en impasse non aménagé	Vente au prix de 121 € Frais d'acte à la charge du preneur

AUTRES OPERATIONS FONCIERES

Délibération	Localisation	Descriptif	Modalités
25/09/2024 n° 95	Rue de la Fuié ZAC Villejames Parcelles YP 252 et YP 629	Société ENEDIS, constitution d'une convention instituant une servitude de passage et de tréfonds	Frais d'acte à la charge d'ENEDIS
25/09/2024 n° 96	Chemin de la Tonnelle Parcelle BL n° 351	Société ENEDIS, constitution d'une convention instituant une servitude de passage et de tréfonds	Frais d'acte à la charge d'ENEDIS